

# *Aide de la Communauté de Communes aux Études Supérieures*

La Communauté de Communes **ARDENNE** rives de meuse vous informe du maintien de ses aides financières en faveur des étudiants, titulaires du baccalauréat, inscrits en formation supérieure durant l'année universitaire 2009/2010.

Les dossiers de demande d'A.C.C.E.S. (Aide de la Communauté de Communes aux Etudes Supérieures) pourront être retirés dans les mairies et C.C.A.S. des communes de la Communauté de Communes, à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2009**.

La date limite de retour du dossier dans les Mairies ou les C.C.A.S. est fixée au **31 décembre 2009**, délai de rigueur.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

- votre mairie,
- la Communauté de Communes, au 03.24.40.59.23.

